

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 AVRIL 2023.

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 13 avril 2023, salle de réunion communautaire à la Monnerie 87150 CUSSAC, sous la présidence de Monsieur Christophe GEROUARD, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 07 avril deux mille vingt-trois.

Présents: Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Maryse Parverie, Patrick Gibaud, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents:

Pouvoirs: Louis Furlaud délégué à Jean-Pierre Broussaud, Patrick Chambord délégué à Christian Vignerie, Thierry Dauchart délégué à Agnès Varachaud, Richard Simonneau délégué à Chantal Robin, Bruno Grancoing délégué à Alain Duris, Bertrand Jayat délégué à Jean Maynard, Pierre Hachin délégué à Jean-Pierre Pataud, Jérôme Suet délégué à Albert Viroulet.

Monsieur André Soury a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet à approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 mars 2023.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

1 ⇒ Adoption des comptes de gestion 2022 : Budget Communautaire Principal, Budget annexes « Ordures Ménagères »
Et « SPANC »

Rapporteur : Monsieur le Président

Résultats budgétaires de l'exercice

En-tête (Style de page par défaut) +

62100 - CC OUEST LIMOUSIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 871 070,93	5 668 952,76	8 540 023,69
Titres de recette émis (b)	1 823 445,57	6 318 978,54	8 142 424,11
Réductions de titres (c)	111 450,58	981 177,62	1 092 628,20
Recettes nettes (d = b - c)	1 711 994,99	5 337 800,92	7 049 795,91
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 871 070,93	5 668 952,76	8 540 023,69
Mandats émis (f)	1 493 227,75	5 200 170,43	6 693 398,18
Annulations de mandats (g)		63 589,44	63 589,44
Depenses nettes (h = f - g)	1 493 227,75	5 136 580,99	6 629 808,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	218 767,24	201 219,93	419 987,17
(h - d) Déficit			

*Compte de Gestion
Budget Principal*

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

En-tête (Converted1) +

62100 - CC OUEST LIMOUSIN

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-46 725,23		218 767,24		172 042,01
Fonctionnement	740 171,65	472 801,96	201 219,93		468 589,62
TOTAL I	693 446,42	472 801,96	419 987,17		640 631,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
62200-OM CC OUEST LIMOUSIN					
Investissement	319 881,76		-15 884,45		303 997,31
Fonctionnement	317 863,39		149 419,32		467 282,71
Sous-Total	637 745,15		133 534,87		771 280,02
62300-SPANC CC OUEST LIMOUSIN					
Investissement	27 786,41		1 638,78		29 425,19

Résultats budgétaires de l'exercice

62200 - OM CC OUEST LIMOUSIN

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	616 738,86	1 468 259,60	2 084 998,46
Titres de recette émis (b)	57 896,09	1 173 029,86	1 230 925,95
Réductions de titres (c)		2 872,92	2 872,92
Recettes nettes (d = b - c)	57 896,09	1 170 156,94	1 228 053,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	616 738,86	1 468 259,60	2 084 998,46
Mandats émis (f)	73 780,54	1 254 086,61	1 327 867,15
Annulations de mandats (g)		233 348,99	233 348,99
Depenses nettes (h = f - g)	73 780,54	1 020 737,62	1 094 518,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		149 419,32	133 534,87
(h - d) Déficit	15 884,45		

*Compte de Gestion
Budget Annexe OM*

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62200 - OM CC OUEST LIMOUSIN

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
OM CC OUEST LIMOUSIN					
Investissement	319 881,76		-15 884,45		303 997,31
Fonctionnement	317 863,39		149 419,32		467 282,71
Sous-Total	637 745,15		133 534,87		771 280,02
TOTAL III	637 745,15		133 534,87		771 280,02
TOTAL I + II + III	637 745,15		133 534,87		771 280,02

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

62300 - SPANC CC OUEST LIMOUSIN

Exercice 2022

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CC OUEST LIMOUSIN					
Investissement	27 786,41		1 638,78		29 425,19
Fonctionnement	28 878,59		7 520,87		36 399,56
Sous-Total	56 665,10		9 159,65		65 824,75
TOTAL III	56 665,10		9 159,65		65 824,75
TOTAL I + II + III	56 665,10		9 159,65		65 824,75

Il est demandé :

- D'APPROUVER LES COMPTES DE GESTION 2022, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

2⇒ **Adoption des comptes administratifs 2022 : Budget Communautaire Principal, Budgets Annexes « Ordures Ménagères » et « SPANC ».**

Rapporteur : Monsieur le Président

Les résultats des comptes administratifs peuvent se résumer dans le tableau ci-après :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Communautaire Principal						
Résultat N-1	267 369,69 €			46 725,23 €	267 369,69 €	46 725,23 €
Opérations Réelles	5 337 800,92 €	4 908 191,99 €	1 483 605,99 €	1 493 227,75 €	6 821 406,91 €	6 401 419,74 €
Opérations d'Ordre		228 389,00 €	228 389,00 €		228 389,00 €	228 389,00 €
Total	5 605 170,61 €	5 136 580,99 €	1 711 994,99 €	1 539 952,98 €	7 317 165,60 €	6 676 533,97 €
Résultat	468 589,62 €		172 042,01 €		640 631,63 €	
Budget Annexe "Ordures Ménagères"						
Résultat N-1	317 863,39 €		319 881,76 €		637 745,15 €	- €
Opérations Réelles	1 170 156,94 €	962 990,62 €	149,09 €	73 780,54 €	1 170 306,03 €	1 036 771,16 €
Opérations d'Ordre		57 747,00 €	57 747,00 €		57 747,00 €	57 747,00 €
Total	1 488 020,33 €	1 020 737,62 €	377 777,85 €	73 780,54 €	1 228 053,03 €	1 094 518,16 €
Résultat	467 282,71 €		303 997,31 €		771 280,02 €	
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Annexe "SPANC"						
Résultat N-1	28 878,69 €		27 786,41 €		56 665,10 €	- €
Opérations Réelles	108 603,09 €	99 374,22 €	10 132,98 €	10 202,20 €	118 736,07 €	109 576,42 €
Opérations d'Ordre		1 708,00 €	1 708,00 €		1 708,00 €	1 708,00 €
Total	137 481,78 €	101 082,22 €	39 627,39 €	10 202,20 €	177 109,17 €	111 284,42 €
Résultat	36 399,56 €		29 425,19 €		65 824,75 €	
Cumul						
Résultat N-1	614 111,77 €	- €	347 668,17 €	46 725,23 €	961 779,94 €	46 725,23 €
Opérations Réelles	6 616 560,95 €	5 970 556,83 €	1 493 888,06 €	1 577 210,49 €	8 110 449,01 €	7 547 767,32 €
Opérations d'Ordre	- €	287 844,00 €	287 844,00 €	- €	287 844,00 €	287 844,00 €
Total	7 230 672,72 €	6 258 400,83 €	2 129 400,23 €	1 623 935,72 €	9 360 072,95 €	7 882 336,55 €
Résultat	972 271,89 €		505 464,51 €		1 477 736,40 €	

Il est demandé :

- **D'APPROUVER LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**, tels qu'ils ont été présentés ci-dessus.

Concernant le budget OM, Monsieur VIGNERIE demande quelle somme représente les cotisations au SYDED 87.

Monsieur Le Président lui répond qu'elles s'élèvent à 651 000 Euros.

Monsieur VILARD souligne que les budgets annexes présentent de bons résultats et qu'il est dommage que ce ne soit pas le cas sur le budget principal.

Monsieur le Président lui répond que les budgets annexes sont plus faciles à gérer et qu'il y a moins de mouvements.

Monsieur VIGNERIE indique que le budget annexe du SPANC doit payer une location de bureau au budget principal mais que le budget principal n'est pas aidé par les budgets annexes.

Monsieur VILARD demande pourquoi ne pas reverser l'excédent au budget principal.

Monsieur le Président lui répond que la trésorerie des budgets annexes, et du budget « Ordures ménagères » en particulier est liée aux versements des redevances par les administrés avec beaucoup de sommes encore non recouvrées, et que la redevance SPANC arrive avec un an de décalage.

Monsieur VIGNERIE indique qu'il fut un temps où les OM représentaient une grosse rentrée d'argent, ce qui n'est plus le cas. Il ajoute que la situation risque d'être compliquée pour l'année prochaine.

Monsieur PATAUD indique que le SYDED représente une grosse partie des dépenses.

Monsieur le Président précise que le SYDED a encore augmenté de 6 % cette année et que nous n'avons augmenté les redevances OM que de 3 %.

Monsieur VIGNERIE explique qu'à chaque augmentation, ce sont les usagers qui payent.

Monsieur le Président confirme que sur les redevances OM et SPANC, ce sont les usagers qui sont directement impactés.

Monsieur VILARD demande pourquoi le remboursement du budget OM vers le budget principal se fait tardivement.

Monsieur le Président explique que cela obligerait le Budget OM à souscrire une ligne de trésorerie.

Monsieur CHARMES indique que l'effet ciseau est à garder en tête pour l'avenir.

Monsieur le Président souligne que sur les recettes, la collectivité détient peu de pouvoirs et que l'essentiel des revenus sont issus de la TVA.

Monsieur VIGNERIE indique que la communauté de communes est une entité qui a été voulue, et qu'aujourd'hui l'EPCI est visiblement en difficulté, ce qui n'est pas le cas pour les communes.

3⇒ **Affectation des résultats 2022, Budget Communautaire primitif Principal 2023**

Rapporteur : Monsieur le Président

Proposition d'affectation de résultat :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	267 369,69 €
Déficit d'investissement antérieur reporté 001	- 46 725,23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22 :

Solde d'exécution de l'exercice R-D Année 2022	218 767,24 €
Affectation de résultat	- 46 725,23 €
Solde d'exécution cumulé :	172 042,01 €

Restes à réaliser au 31/12/22 :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	994 969,23 €
Recettes d'investissement engagées non recouvrées	661 457,90 €
Solde :	- 333 511,33 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	172 042,01 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 333 511,33 €
Besoin de financement total :	161 469,32 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	201 219,93 €
Rappel résultat antérieur	267 369,69 €
Total à affecter :	468 589,62 €

Proposition d'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement total de la section d'investissement	161 469,32 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P 2023 ligne 002	307 120,30 €
<u>Total :</u>	<u>468 589,62 €</u>

Il est demandé :

- **DE STATUER** sur la proposition d'affectation de résultat ci-dessus.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

4⇒ **Affectation des résultats 2022, Budget Annexes « Ordures Ménagères » 2023**

Rapporteur : Monsieur le Président

Proposition d'affectation de résultat :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	317 863,39 €
Excédent d'investissement antérieur reporté 001	319 881,76 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22 :

Solde d'exécution de l'exercice R-D Année 2022	- 15 884,45 €
Affectation de résultat	0,00 €

Solde d'exécution cumulé :	303 997,31 €
<u>Restes à réaliser au 31/12/22 :</u>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
Recettes d'investissement engagées non recouvrées	0,00 €
Solde :	0,00 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement :</u>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	303 997,31 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total :	0,00 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter :</u>	
Résultat de l'exercice	149 419,32 €
Rappel résultat antérieur	317 863,39 €
Total à affecter :	467 282,71 €
<u>Proposition d'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :</u>	
Couverture du besoin de financement total de la section d'investissement	0,00 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P 2023 ligne 002	467 282,71 €
<u>Total :</u>	<u>467 282,71 €</u>

Il est demandé :

- **DE STATUER** sur la proposition d'affectation de résultat ci-dessus.

Monsieur VIGNERIE s'interroge sur la future méthodologie de ramassage des Ordures Ménagères en 2024, que rien apparaît et demande pourquoi il n'y a pas de communication auprès des usagers sur les bio-déchets.

Monsieur le Président répond que, pour le moment, personne n'est prêt et que la mise en application interviendra plus tard.

Monsieur Charles-Antoine DARFEUILLES ajoute qu'il n'y a pas de solution pour les professionnels et que cela engendrera logiquement du retard.

Madame LEFORT explique qu'il existe des systèmes enterrés.

Monsieur le Président répond que l'étude réalisée lors de la réflexion sur l'harmonie des deux services de collecte, au moment de la fusion, c'est une hypothèse qui avait été soulevée par le cabinet et qui n'avait pas été retenue.

Monsieur PATAUD explique qu'en Charente-Maritime les accès aux containers enterrés se font avec des codes et que les gens qui perdent ces codes déposent les déchets partout autour ce qui rend ces espaces particulièrement sales.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

5⇒. **Affectation des résultats 2022, budget Annexes « SPANC » 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

Proposition d'affectation de résultat :

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 002	28 878,69 €
Excédent d'investissement antérieur reporté 001	27 786,41 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/22 :

Solde d'exécution de l'exercice R-D Année 2022	1638,78 €
Affectation de résultat	0,00 €
Solde d'exécution cumulé :	29 425,19 €

Restes à réaliser au 31/12/22 :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0,00 €
Recettes d'investissement engagées non recouvrées	0,00 €
Solde :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Rappel du solde d'exécution cumulé	29 425,19 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total :	0,00 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	7520,87 €
Rappel résultat antérieur	28 878,69 €
Total à affecter :	36 399,56 €

Proposition d'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement total de la section d'investissement	€
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P 2023 ligne 002	36 399,56 €
<u>Total :</u>	<u>36 399,56 €</u>

Il est demandé :

- **DE STATUER** sur la proposition d'affectation de résultat ci-dessus.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

6 ⇨. **Taux de fiscalité taxes Foncières et Taxe d'Habitation additionnelle exercice 2023.**

Rapporteur : *Monsieur le Président*

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'année 2023,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 23 mars 2023,

Vu la réunion de la Commission « Finances » en date du 06 avril 2023,

Considérant l'état 1259 FPU pour l'exercice 2023,

1/ Evolution des bases des trois taxes ménages (les bases sont effectives pour 2019, 2020 2021, 2022, et prévisionnelles pour 2023).

	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases prévisionnelles 2023
TH additionnelle				3 031 715,00 €	3 246 967,00 €
TFB	10 523 000,00 €	10 810 824,00 €	10 571 939,00 €	11 028 942,00 €	11 997 000,00 €
TFNB	682 500,00 €	690 200,00 €	692 098,00 €	714 728,00 €	764 800,00 €

Revalorisation forfaitaire des bases de +7,1% en Loi de Finances 2023

2/ Evolution des produits des trois taxes ménages.

	Produits 2019	Produits 2020	Produits 2021	Produits 2022	Produits prévisionnels 2023
Produit de TH additionnelle				290 741,00 €	311 384,00 €

Produit de TFB	40 858,00 €	41 946,00 €	42 287,00 €	44 115,00 €	48 001,00 €
Produit de TFNB	35 763,00 €	36 169,00 €	36 265,00 €	37 451,00 €	40 076,00 €

3/ Proposition de taux des taxes foncières et Taxe d'Habitation additionnelle pour l'exercice 2023.

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
TH additionnelle	9,59 %	9,59 %	9,59 %	9,59 %	9,59 %
TFB	0,388 %	0,388 %	0,40 %	0,40 %	0,40 %
TFNB	5,24 %	5,24 %	5,24 %	5,24 %	5,24 %

Il est donc proposé, afin d'équilibrer le Budget Primitif 2023 :

- **DE FIXER** comme suit les taux des taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti) et de Taxe d'Habitation additionnelle pour l'exercice 2023.

Taxes	Taux
TH additionnelle	9,59 %
Taxe Foncier Bâti	0,40 %
Taxe Foncier Non Bâti	5,24 %

Monsieur le Président explique que si nous nous augmentons la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il y a obligation d'augmenter également le taux de taxe sur le foncier bâti qui est maintenant devenu le taux directeur.

Monsieur VIGNERIE rappelle que le gouvernement avait imposé il y a quelques années un taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement aux grandes collectivités. Ce taux était d'environ 2%. A cet effet, il demande pourquoi les dépenses ne pourraient pas être limitées à 2 % d'augmentation par rapport au budget antérieur car cela ferait des économies.

Monsieur CHARMES souligne qu'effectivement, à part réduire les dépenses, il n'y a pas d'autres solutions.

Monsieur le Président répond que ce système de majoration des dépenses de fonctionnement avait été imposé au Département, mais que cette mesure a été supprimée.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

7 ⇨. **Taux de CFE exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1609 nonies C III 1-c du Code Général des Impôts,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'année 2023,

Considérant la réunion de la commission « Finances » en date du 06 avril 2023,

1/ Evolution des bases de CFE (les bases sont effectives pour 2019, 2020, 2021 et 2022, et prévisionnelles pour 2023).

	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases prévisionnelles 2023
CFE	1 821 952,00 €	1 960 740,00 €	1 495 204,00 €	1 549 052,00 €	1 624 000,00 €

2/ Evolution des produits de CFE

	Produits 2019	Produits 2020	Produits 2021	Produits 2022	Produits prévisionnels 2023
Produit de CFE	489 558,00 €	526 851,00 €	401 761,00 €	416 230,00 €	436 369,00 €

3/ Proposition de taux de CFE pour l'exercice 2023.

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
CFE	26,87 %	26,87 %	26,87 %	26,87 %	26,87 %

Il est proposé, afin d'équilibrer le Budget Primitif Communautaire Principal 2023 :

- **DE FIXER** comme suit le taux de CFE pour l'exercice 2023

Taxes	Taux 2023
CFE	26,87 %

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité.

8 ⇒ **Adoption du Budget Primitif Communautaire Principal exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

En application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à votre approbation a été bâti en tenant compte des objectifs fixés lors du Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 23 mars 2023 et des diverses délibérations à caractère budgétaire intervenues depuis le début de l'exercice.

Il est ainsi tenu compte :

- De la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Du contexte inflationniste qui se poursuit en 2023 et impacte fortement les énergies, l'alimentation, les déplacements
- De la hausse de la fiscalité limitée à la hausse réglementaire des bases de 7,1%
- De la forte baisse (-24 926,00 €) des dotations de l'Etat (Dotation d'Intercommunalité et Dotation de Compensation),
- De la hausse des dotations de TVA en compensation de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, et en compensation de la CVAE,
- De l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 69 935,77 € uniquement destiné à équilibrer le budget et qui ne subsistera pas dès lors que les subventions attendues seront connues (CTD dans le cadre du GRVC, subventions CAF par exemple)
- De la prise en compte des AP/CP mises en œuvre par délibération du Conseil Communautaire n°2023-11 en date du 23 mars 2023,

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le Budget Communautaire Principal exercice 2023 qui s'équilibre à 5 768 227,08 € en section de fonctionnement et à 2 242 110,79 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Monsieur PATAUD s'interroge sur le fait que la Communauté de Communes doive supporter des frais de nettoyage des locaux, et demande à quoi cela correspond puisque la collectivité emploie également des agents d'entretien.

Monsieur le Président répond que c'est une société extérieure qui intervient dans certaines structures sur des horaires très atypiques (tard le soir ou tôt le matin).

Monsieur PATAUD demande à quoi correspond la ligne de mise à disposition du personnel.

Monsieur le Président lui répond que cela correspond à la mise à disposition de l'ensemble du personnel de tous les budgets qui sont payés sur le budget principal et ensuite re-facturés sur les budgets annexes.

Concernant les dépenses d'investissement, Monsieur CHARMES demande s'il est possible de respecter l'ordre alphabétique d'apparition des communes sur les totems commandés.

Monsieur VILARD souligne que les dépenses d'investissement sont essentiellement consacrées à la compétence bâtiment/voirie, alors que sur l'immobilier d'entreprise, il n'y a pas de projet. Il s'interroge sur le montant des dépenses sur certaines compétences facultatives.

Madame CHABOT explique qu'en fonctionnement, il y a un problème de recrutement sur le poste relatif à la Convention Territoriale Générale et qu'il va falloir le compenser en interne.

Monsieur le Président répond qu'il estime que la collectivité dispose en interne des compétences nécessaires pour effectuer ces missions. S'agissant des « nouvelles » missions potentiellement issues de la CTG, la CC Ouest Limousin ne pourra pas dégager des budgets énormes de toute façon.

Monsieur CHARMES affirme qu'il faut prendre une décision dès cette année s'agissant des dépenses liées à l'enfance. S'il ne remet absolument pas en cause leur utilité, il faudrait également envisager des moyens pour les personnes âgées au regard, notamment de leur pourcentage dans la masse globale du budget et de la démographie du territoire.

Monsieur Le Président propose d'échanger sur ce sujet lors de la prochaine réunion de bureau, avant l'été.

Madame LEFORT dit qu'il faudrait définir un projet de territoire.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité

9 ⇒ **Adoption du Budget Annexes Primitif « Ordures Ménagères » exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

En application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte :

- Du contexte inflationniste qui se poursuit, avec des prévisions de dépenses de carburant, et d'électricité en hausse,
- De prévisions importantes d'admissions en non-valeur et créances éteintes,
- D'une « provision » au titre de la réfection et mise aux normes des déchetteries à hauteur de 514 638,84 €

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2023 qui s'équilibre à 1 648 424,63 € en section de fonctionnement et à 762 273,29 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Monsieur VIROULET demande à quoi correspond la somme inscrite dans les dépenses imprévues.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a rien de précis d'inscrit derrière cette somme, et que c'est un compte qui entre dans l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité

10 ⇒ **Adoption du Budget Annexes Primitif « SPANC » exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

En application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le Budget Primitif qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte :

- Du contexte inflationniste qui se poursuit,
- De la poursuite des contrôles à leur niveau de l'exercice 2022

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le Budget Annexe « SPANC » exercice 2023 qui s'équilibre à 143 099,56 € en section de fonctionnement et à 45 416,19 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Monsieur LALAY demande s'il n'y a qu'une personne pour effectuer les contrôles.

Monsieur le Président lui répond qu'ils sont deux pour cette mission.

Monsieur PATAUD indique qu'un des agents titulaires quitte la collectivité, que nous laissons partir des agents déjà formés et qu'il faudra former la personne qui la remplacera. Cela risque d'engendrer encore plus de retard dans les contrôles de cette année.

Monsieur le Président répond qu'un sondage a été réalisé par les représentants du personnel et que le résultat montre que le personnel, contrairement à ce qui peut être colporté ici ou là, est satisfait de son environnement de travail.

Monsieur PATAUD, dit qu'il y a d'autres agents qui finiront par partir.

Monsieur le Président précise que les agents sont de plus en plus mobiles professionnellement et qu'ils ne sont plus attachés à leur poste comme cela a pu être le cas par le passé. C'est un phénomène qui n'est pas propre à la collectivité, et auquel il faut s'adapter.

Monsieur PATAUD dit que nous n'aurons aucune candidature et que le SPANC ne fonctionnera pas cette année.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité

11 ⇒ **Subvention de fonctionnement allouée au CIAS exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur Charmes

Afin que le budget du CIAS soit équilibré, le Budget principal de la Communauté de Communes Ouest Limousin verse chaque année une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2023, le Conseil Communautaire a décidé de voter, à l'occasion de l'adoption du Budget Primitif Principal 2023, une subvention de fonctionnement d'un montant de

22 000,00 €.

Il est demandé :

- **DE VERSER**, pour l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement au budget du CIAS d'un montant de 22 000,00 €

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Principal exercice 2023, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 657362.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

12 ⇒ **Adoption du tableau des effectifs communautaires au 13 avril 2023.**

Rapporteur : Monsieur le Président

Le tableau des effectifs communautaires est une annexe obligatoire aux documents budgétaires (Budgets Primitifs, Comptes Administratifs).

De plus, la Loi NOTRe du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations d'information des assemblées locales en ce qui concerne les éléments devant figurer dans les rapports sur les orientations budgétaires servant de support aux Débats sur les Orientations Budgétaires. Doivent maintenant figurer dans ces rapports sur les orientations budgétaires, des informations relatives à la masse salariale, et notamment en ce qui concerne la structure des effectifs, les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature. Ces éléments ont été fournis lors du Débat sur les Orientations Budgétaires en date du 23 mars 2023.

Concomitamment au vote du Budget Primitif 2023, et dans un objectif d'information de l'assemblée communautaire, le tableau des effectifs est soumis à votre approbation. Ce tableau, très largement « toiletté » des emplois ouverts mais non pourvus pour des raisons diverses, a été soumis au Comité Social Territorial en date du 22 février 2023. Le CST a, à cette occasion, émis un avis positif à l'unanimité de ses membres.

Il est demandé :

- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs communautaires au 13 avril 2023, et tel que joint à la présente.

Monsieur LALAY demande si nous cherchons à recruter sur les postes non pourvus.

Monsieur le Président répond que non, car ce ne sont pas des postes physiques.

Monsieur le Président met aux voix. Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Invitation de la Région, le 27/04/2023, les Maires et les Vice-Présidents sont conviés à Confolens avec Monsieur ROUSSET, Président du Conseil Régional, dans le cadre de la cérémonie de signature du Contrat d'engagement avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une réunion de la commission « bâtiment/voirie » est prévue le 25/04/2023 en présence du cabinet Delomélie et du SEHV pour le choix énergétique.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le 25/05/2023 à La Monnerie. Madame la Présidente de la SPL « Terres de Limousin », ainsi que le directeur de cette entité viendront présenter son activité et échanger avec les élus.

Un autre Conseil Communautaire est également prévu le 28/06/2023 avec la venue du SYDED. Monsieur Charles-Antoine DARFEUILLES indique qu'il y a également une visite au centre de recyclage en mai pour les élus.

Monsieur PATAUD indique qu'en ce qui concerne l'étude de transfert d'assainissement, le cabinet COGITE précise que certaines mairies n'ont pas répondu à ce jour, et que ces réponses sont attendues pour pouvoir établir le calendrier.

Fin de la séance : 22h00